

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL, AU 2555, CHEMIN BELLEVUE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE **7 MAI 2025, À 19 H 30.**

PRÉSENTATION DE MONSIEUR MARCO CARRIER,
DIRECTEUR DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE
RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Débutant à 19 h 30 et se terminant à 20 h 01

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE ET
MONSIEUR ÉRIC MARTEL, DIRECTEUR ADJOINT DU
SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À
L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS NUMÉRO 564 (2025)

Débutant à 20 h 03 et se terminant à 20 h 08

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
Me Ève Poulin, greffière
Me Vincent Tanguay, directeur général
Mme Suzy Camiré, technicienne juridique et
assistante-greffière
M. Éric Martel, directeur adjoint du service de
l'urbanisme et du développement durable

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

- 4.1 Séance ordinaire du 2 avril 2025
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
 - 5.1 Autorisation de signature - Transaction - quittance - 505-17-013036-225
 - 5.2 Autorisation de signature - Amendement #3 - Offre d'achat - 1458 chemin de Chambly
 - 5.3 Déclaration d'un chien potentiellement dangereux et émission d'une ordonnance - Licence 1200
- 6 RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - Liste des personnes embauchées par le directeur général - Avril 2025
 - 6.2 Embauche - Ingénieur infrastructures municipales et projets
- 7 FINANCES
 - 7.1 Dépôt - Liste des commandes - Avril 2025
 - 7.2 Déboursés du mois - Avril 2025
 - 7.3 Autorisation de signature - Entente de services de 5 ans - Internet haute vitesse - Maison des générations Ginette-Grenier - Bell
 - 7.4 Autorisation de signature - Entente de services de 5 ans - Internet haute vitesse - Centre multifonctionnel - Bell
- 8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Octroi de contrat - Fourniture d'équipements d'entraînement -Techsport Inc. - 115 383,16 \$
 - 8.2 Octroi de contrat - Travaux de réfection de la rue Marie-Anne Ouest - Eurovia Québec Construction inc. - 270 066, 60 \$
 - 8.3 Renouvellement de contrat - Services de laboratoire et contrôle des matériaux - Artelia Canada inc.- 249 804,18 \$
 - 8.4 Dépôt - Demande de subvention au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - Piste multifonctionnelle sur le chemin Bellerive
 - 8.5 Dépôt - Bilan 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
- 9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 9.1 Demande de PIIA 2025-008 - Lot 2 343 540 - 4680, chemin Sainte-Thérèse - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel
 - 9.2 Demande de PIIA 2025-022 - Lot 2 601 192 - 1835, rue Marie-Dubois - Rénovation d'une résidence

- unifamiliale de 1 étage consistant au remplacement du revêtement extérieur
- 9.3** Demande de PIIA 2025-023 - Lot 6 649 129 - 2146-2148, rue Gertrude - Construction d'une habitation unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire
 - 9.4** Demande de PIIA 2025-024 - Lot 6 649 130 - 2150-2152, rue Gertrude - Construction d'une habitation unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire
 - 9.5** Demande de PIIA 2025-025 - Lot 6 649 133 - 2154-2156, rue Gertrude - Construction d'une habitation unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire
 - 9.6** Demande de PIIA 2025-028 - Lot 6 519 143 - 1925, rue Gertrude - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages
 - 9.7** Demande de PIIA 2025-029 - Lot 2 952 271 - 2089, rue Gertrude - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages
 - 9.8** Demande de PIIA 2025-026 - Lot 6 665 158 - 2047, rue Marie-Anne Ouest - Agrandissement de la résidence familiale isolée comprenant une unité d'habitation accessoire au sous-sol
 - 9.9** Demande de PIIA 2025-031 - Lot 2 597 671 - 2377, rue Liliane Est - Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée
 - 9.10** Demande de PIIA 2025-027 - Lot 6 540 501 - 1724, rue des Roses - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré
 - 9.11** Demande d'appui - CPTAQ 2025-053 - Aliénation d'une partie des lots 2 601 631 et 3 136 265
 - 9.12** Nomination - Membres citoyens - Comité consultatif agricole
- 10** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 11.1** Demande d'aide financière - Charlyne Coreia Da Cruz - Championnat canadien de ringuette - 31 mars au 5 avril 2025 - 400 \$
 - 11.2** Demande d'aide financière - Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) - 500\$
 - 11.3** Demande d'aide financière - Remise de diplômes de l'école secondaire du Mont-Bruno - 100 \$
 - 11.4** Demande d'aide financière - Revitalisation de la cour de l'École du Parchemin

- 11.5 Autorisation de participation - Festin-bénéfice homard du 30 mai 2025- Centre communautaire l'Entraide Plus - 225 \$
- 11.6 Accréditation - Organisme - Groupe scout de Chambly-Carignan
- 12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES
- 13 RÉGLEMENTATION
 - 13.1 Avis de motion - Projet de règlement numéro 508 (2025) - 1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2025)
 - 13.2 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt 565 (2025) autorisant les travaux de prolongement d'infrastructures municipales sur une portion de la rue Bernard-Boucher décrétant un emprunt à long terme de 988 000\$
 - 13.3 Adoption - Règlement numéro 516 (2025) régissant les conditions permettant le jeu libre dans la rue et remplaçant le règlement numéro 516 (2024)
 - 13.4 Adoption - Règlement numéro 512 (2025) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement numéro 512 (2024)
 - 13.5 Adoption - Règlement 564 (2025) relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- 14 INFORMATION
- 15 DIVERS
- 16 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20 h 08.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

25-05-120

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

25-05-121

4.1 Séance ordinaire du 2 avril 2025

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2025, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2025.

5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

25-05-122

5.1 Autorisation de signature - Transaction - quittance - 505-17-013036-225

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de régler le litige hors-cour dans le cadre du dossier portant le numéro 505-17-013036-225;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la transaction et quittance doit préalablement être autorisée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, l'assistant-greffier à signer pour et au nom de la Ville, la transaction-quittance dans le cadre du dossier portant le numéro 505-17-013036-225 et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

25-05-123

5.2 Autorisation de signature - Amendement #3 - Offre d'achat - 1458 chemin de Chambly

CONSIDÉRANT la résolution 24-11-370 autorisant la signature de l'offre d'achat pour l'acquisition du 1458, chemin de Chambly;

CONSIDÉRANT la résolution 25-03-90 autorisant la signature de l'amendement #1 à l'offre d'achat;

CONSIDÉRANT la résolution 25-04-95 autorisant la signature de l'amendement #2 à l'offre d'achat ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prolonger le délai de période de vérification diligente initiale prévu à l'offre d'achat;

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, l'amendement #3 à l'offre d'achat pour l'acquisition du 1458, chemin de Chambly et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

25-05-124

5.3 Déclaration d'un chien potentiellement dangereux et émission d'une ordonnance - Licence 1200

CONSIDÉRANT le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (ci-après le « Règlement ») qui établit, entre autres, les pouvoirs des autorités municipales à l'égard des chiens et de leur propriétaire ou gardien;

CONSIDÉRANT qu'en vertu dudit Règlement, le conseil municipal peut déclarer un chien potentiellement dangereux et émettre une ordonnance notamment lorsqu'il est d'avis, après avoir considéré le rapport d'un vétérinaire ayant examiné l'animal, qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique ou lorsqu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure;

CONSIDÉRANT l'événement survenu 10 novembre 2024 impliquant le chien Berger Allemand nommé Maze et enregistré à la Ville sous le numéro 1200 (ci-après « Chien ») ainsi que le signalement par la régie de police intermunicipale Richelieu-St-Laurent s'y rattachant (no incident : RSL-241110-019);

CONSIDÉRANT que la Ville a eu des motifs raisonnables de croire que le chien présentait un risque pour la santé ou la sécurité publique et a entrepris des démarches auprès d'un médecin vétérinaire pour faire évaluer son état et sa dangerosité, conformément à l'article 5 du Règlement;

CONSIDÉRANT qu'après avoir considéré le signalement du Berger Allemand daté du 10 novembre 2024 ainsi que le rapport de l'examen d'évaluation de l'état et de la dangerosité du Chien réalisé le 12 février 2025 par la Dre Amanda Cockburn et avoir

tenu compte des circonstances entourant l'événement, le conseil municipal est d'avis que le Chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la Ville a informé les propriétaires du Chien identifiés aux rapports (ci-après les « Propriétaires »), par écrit, de son intention de déclarer le Chien comme étant potentiellement dangereux, en vertu de l'article 8, et de rendre une ordonnance, en vertu du paragraphe 1 de l'article 11, ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée, et lui ont donné l'occasion de présenter leurs observations et, s'il y avait lieu, de produire des documents pour compléter leur dossier, le tout conformément à l'article 12 du Règlement;

CONSIDÉRANT l'absence de commentaires et/ou d'observations reçus de la part des propriétaires en date du 22 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE déclarer le chien Berger allemand nommé Maze et enregistré à la Ville sous le numéro 1200 potentiellement dangereux en vertu des articles 8 et 9 du Règlement;

D'ORDONNER aux Propriétaires de se conformer à toutes les recommandations de la Dre Amanda Cockburn contenues dans son rapport daté du 12 février 2025 ainsi qu'à la lettre d'ordonnance jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et de s'y conformer dans les délais impartis;

D'AVISER les Propriétaires qu'à défaut de respecter l'une ou l'autre des mesures ordonnées, la Ville mettra en oeuvre les pouvoirs concédés par le Règlement, notamment les dispositions pénales et le recouvrement des frais prévus à l'article 32 du Règlement;

D'AUTORISER la greffière à transmettre et notifier la présente résolution et la lettre d'ordonnance aux Propriétaires, en conformité avec l'article 13 du Règlement;

D'AUTORISER la greffière à transmettre une copie de la présente résolution et une copie de la lettre d'ordonnance à la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent ainsi qu'à la SPCA Roussillon.

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Dépôt - Liste des personnes embauchées par le directeur général - Avril 2025

Conformément à la résolution numéro 23-06-280 concernant la délégation au directeur général du pouvoir de procéder à l'embauche de certains employés salariés pour combler les besoins des différents services, le directeur général dépose la liste des personnes embauchées depuis la dernière séance ordinaire.

Les personnes suivantes ont été embauchées :

Employé(e)	Poste	Classe	Échelon	Statut	Date d'entrée en fonction
Simon St-Jean	Préposé aux travaux publics	6	1	Surnuméraire	14 avril 2025
Simon Grégoire	Animateur-chef au camp de jour	D		Étudiant	30 mars 2025
Sandrine Soucy	Animatrice-chef au camp de jour	D		Étudiant	29 mai 2025

Les fins d'emplois :

Employé(e)	Poste	Dernière journée travaillée
Ariane Carbonneau	Animatrice sur glace	28 mars 2025
Justin Dion	Animateur sur glace	12 avril 2025
André Pelletier	Brigadier remplaçant	23 avril 2025

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par le directeur général, de la liste des personnes embauchées ainsi que des départs au mois d'avril 2025.

25-05-125

6.2 Embauche - Ingénieur infrastructures municipales et projets

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint - développement et services de proximité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Justin Tremblay au poste d'ingénieur infrastructures et projets ;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon 7 de la classe 1 de la Politique administrative et salariale du personnel cadre 2020-2025;

Qu'il bénéficie de 4 semaines de vacances dès l'embauche ;

DE fixer sa date d'entrée en fonction au 26 mai 2025 ;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-315-00-141.

7 FINANCES

7.1 Dépôt - Liste des commandes - Avril 2025

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 18 mars 2025 au 21 avril 2025.

25-05-126

7.2 Déboursés du mois - Avril 2025

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'avril 2025 pour un montant de 60 652,90 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'avril 2025, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 3 782 520,95 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s)

25-05-127

7.3 Autorisation de signature - Entente de services de 5 ans - Internet haute vitesse - Maison des générations Ginette-Grenier - Bell

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint - services administratifs et trésorier ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général adjoint - services administratifs et trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan l'entente de services d'une durée de 5 ans pour Internet

haute vitesse pour le bénéfice de la Maison des générations Ginette-Grenier - avec Bell Internet affaires et signer tout document utile ou nécessaire donnant effet à la présente résolution.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-20-331

25-05-128

7.4 Autorisation de signature - Entente de services de 5 ans - Internet haute vitesse - Centre multifonctionnel - Bell

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint - services administratifs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général adjoint - services administratifs et trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan l'entente de services d'une durée de 5 ans pour Internet haute vitesse pour le bénéfice du centre multifonctionnel avec Bell Internet affaires et signer tout document utile ou nécessaire donnant effet à la présente résolution.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-20-331

8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

25-05-129

8.1 Octroi de contrat - Fourniture d'équipements d'entraînement -Techsport Inc. - 115 383,16 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu des soumissions pour la fourniture d'équipements d'entraînement au Parc des Iles;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de fourniture d'équipements d'entraînement au Parc des Iles à l'entreprise Techsport Inc. pour un montant de 115 383,16 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

25-05-130

8.2 Octroi de contrat - Travaux de réfection de la rue Marie-Anne Ouest - Eurovia Québec Construction inc. - 270 066, 60 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de réfection de la rue Marie-Anne Ouest;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de travaux de réfection de la rue Marie-Anne Ouest à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., pour un montant de 270 661,60 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER une dépense de 297 727,76 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 270 661,60 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (27 066, 16 \$) à titre de travaux de contingences, si nécessaire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-38-710.

25-05-131

8.3 Renouvellement de contrat - Services de laboratoire et contrôle des matériaux - Artelia Canada inc.- 249 804,18 \$

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat pour services de laboratoire et contrôle des matériaux pour une durée de trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) années additionnelles en date du 6 avril 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire se prévaloir de l'option de deux (2) années additionnelles prévu audit contrat, dont la date de renouvellement est le 1er janvier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par a conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

DE RENOUELER pour deux (2) années additionnelles le contrat pour services de laboratoire et contrôle des matériaux à l'entreprise ARTELIA Canada Inc., pour un montant de 124 902,09 \$ par année.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-411 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000

25-05-132

8.4 Dépôt - Demande de subvention au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - Piste multifonctionnelle sur le chemin Bellerive

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet de prolongement de la piste multifonctionnelle sur le chemin Bellerive de la Route Verte au Faubourg Carignan-est estimé à : 1 797 336 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le montant demandé au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains est de 710 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt de la demande de subvention au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains dans le cadre du projet de prolongement de la piste multifonctionnelle sur le chemin Bellerive de la Route Verte au Faubourg Carignan;

QUE la Ville de Carignan s'engage à respecter les modalités d'application prévues au Programme d'aide financière en vigueur dans le cadre de la réalisation du projet admissible et confirme avoir lu et compris les dites modalités d'application;

QUE la Ville de Carignan confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'AUTORISER le directeur général adjoint - développement et services de proximité de la Ville de Carignan à signer tout document ou entente relatif à la demande au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains dans le cadre du projet de prolongement de la piste multifonctionnelle sur le chemin Bellerive de la Route Verte au Faubourg Carignan.

8.5 Dépôt - Bilan 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par les services techniques du bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable 2023.

9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

25-05-133

9.1 Demande de PIIA 2025-008 - Lot 2 343 540 - 4680, chemin Sainte-Thérèse - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-008 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel au 4680, chemin Sainte-Thérèse, sur le lot 2 343 540;

CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer l'image distinctive du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet propose une architecture de qualité comportant des composantes architecturales permettant d'agrémenter l'architecture;

CONSIDÉRANT que l'architecture est compatible avec celle du cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que les différents matériaux extérieurs sont de qualité et sont harmonisés entre eux;

CONSIDÉRANT que l'espace de stationnement est conçu de manière à minimiser les conflits de circulation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-008 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel au 4680, chemin Sainte-Thérèse, sur le lot 2 343 540.

25-05-134

9.2 Demande de PIIA 2025-022 - Lot 2 601 192 - 1835, rue Marie-Dubois - Rénovation d'une résidence unifamiliale de 1 étage consistant au remplacement du revêtement extérieur

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-022 concernant les travaux de rénovation d'une résidence unifamiliale de 1 étage consistant au remplacement du revêtement extérieur au 1835, rue Marie-Dubois, sur le lot 2 601 192;

CONSIDÉRANT que les différents matériaux extérieurs sont harmonisés entre eux et sont compatibles avec le bâtiment existant ainsi que le garage détaché;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-022 concernant les travaux de rénovation d'une résidence unifamiliale de 1 étage consistant au remplacement du revêtement extérieur au 1835, rue Marie-Dubois, sur le lot 2 601 192.

25-05-135

9.3 Demande de PIIA 2025-023 - Lot 6 649 129 - 2146-2148, rue Gertrude - Construction d'une habitation

unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-023 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire au 2146-2148, rue Gertrude, sur le lot 6 649 129;

CONSIDÉRANT que la répétition de modèles est évitée;

CONSIDÉRANT que le style architectural est compatible avec celui des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les choix de revêtements extérieurs sont compatibles avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les modulations dans les façades ainsi que la forme de la toiture permettent de limiter l'aspect cubique du bâtiment;

CONSIDÉRANT la terrasse située au 3e étage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-023 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire au 2146-2148, rue Gertrude, sur le lot 6 649 129.

CONDITIONNELLEMENT à la plantation d'arbres à croissance rapide le long de la ligne arrière en nombre suffisant et d'une hauteur suffisante pour que l'intimité des cours arrière des potentielles futures propriétés de la rue Marie-Anne soit préservée.

25-05-136

9.4 Demande de PIIA 2025-024 - Lot 6 649 130 - 2150-2152, rue Gertrude - Construction d'une habitation unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-024 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire au 2150-2152, rue Gertrude, sur le lot 6 649 130;

CONSIDÉRANT que la répétition de modèles est évitée;

CONSIDÉRANT que le style architectural est compatible avec celui des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les choix de revêtements extérieurs sont compatibles avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les modulations dans les façades ainsi que la forme de la toiture permettent de limiter l'aspect cubique du bâtiment;

CONSIDÉRANT la terrasse située au 3e étage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-024 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire au 2150-2152, rue Gertrude, sur le lot 6 649 130.

CONDITIONNELLEMENT à la plantation d'arbres à croissance rapide le long de la ligne arrière en nombre suffisant et d'une hauteur suffisante pour que l'intimité des cours arrière des potentielles futures propriétés de la rue Marie-Anne soit préservée.

25-05-137

9.5 Demande de PIIA 2025-025 - Lot 6 649 133 - 2154-2156, rue Gertrude - Construction d'une habitation unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-025 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire au 2154-2156, rue Gertrude, sur le lot 6 649 133;

CONSIDÉRANT que la répétition de modèles est évitée;

CONSIDÉRANT que le style architectural est compatible avec celui des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les choix de revêtements extérieurs sont compatibles avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les modulations dans les façades ainsi que la forme de la toiture permettent de limiter l'aspect cubique du bâtiment;

CONSIDÉRANT la terrasse située au 3e étage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA PIIA 2025-025 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire au 2154-2156, rue Gertrude, sur le lot 6 649 133.

CONDITIONNELLEMENT à la plantation d'arbres à croissance rapide le long de la ligne arrière en nombre suffisant et d'une hauteur suffisante pour que l'intimité des cours arrière des potentielles futures propriétés de la rue Marie-Anne soit préservée.

25-05-138

9.6 Demande de PIIA 2025-028 - Lot 6 519 143 - 1925, rue Gertrude - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-028 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages avec garage intégré au 1925, rue Gertrude, sur le lot 6 519 143;

CONSIDÉRANT que l'alignement des bâtiments existants est respecté;

CONSIDÉRANT que le projet propose une architecture de qualité en comportant des composantes architecturales permettant d'agrémenter l'architecture;

CONSIDÉRANT que l'architecture du bâtiment s'apparente ou s'inspire de celle des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT qu'une forme cubique est évitée par l'utilisation de composantes architecturales agrémentant l'architecture tels qu'un décroché, un pignon et une galerie;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs s'harmonisent les uns avec les autres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-028 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages avec garage intégré au 1925, rue Gertrude, sur le lot 6 519 143.

25-05-139

9.7 Demande de PIIA 2025-029 - Lot 2 952 271 - 2089, rue Gertrude - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-029 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages au 2089, rue Gertrude, sur le lot 2 952 271;

CONSIDÉRANT que l'architecture s'apparente ou est compatible avec celle des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs s'apparentent ou sont compatibles avec ceux des bâtiments environnants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-029 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages au 2089, rue Gertrude, sur le lot 2 952 271.

25-05-140

9.8 Demande de PIIA 2025-026 - Lot 6 665 158 - 2047, rue Marie-Anne Ouest - Agrandissement de la résidence familiale isolée comprenant une unité d'habitation accessoire au sous-sol

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-026 concernant l'agrandissement de la résidence familiale isolée par l'ajout de 2 espaces en porte-à-faux comprenant une unité d'habitation accessoire au sous-sol au 2047, rue Marie-Anne Ouest, sur le lot 6 665 158;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement et les rénovations améliorent la qualité architecturale du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le nouveau style du bâtiment s'harmonise ou est compatible avec celui des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement respecte la volumétrie du bâtiment existant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-026 concernant l'agrandissement de la résidence familiale isolée par l'ajout de 2 espaces en porte-à-faux comprenant une unité d'habitation accessoire au sous-sol au 2047, rue Marie-Anne Ouest, sur le lot 6 665 158.

25-05-141

9.9 Demande de PIIA 2025-031 - Lot 2 597 671 - 2377, rue Liliane Est - Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-031 concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage attaché et d'un 2e étage au 2377, rue Liliane Est, sur le lot 2 597 671;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement et les rénovations permettent une revalorisation architecturale du secteur;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement et les rénovations améliorent la qualité architecturale du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le bâtiment existant et l'agrandissement sont harmonisés dans un seul style;

CONSIDÉRANT que l'architecture est compatible avec celles des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que la distribution des volumes crée des façades harmonieuses et cohérentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-031 concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage attaché et d'un 2e étage au 2377, rue Liliane Est, sur le lot 2 597 671.

25-05-142

9.10 Demande de PIIA 2025-027 - Lot 6 540 501 - 1724, rue des Roses - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-027 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 1724, rue des Roses, sur le lot 6 540 501;

CONSIDÉRANT que l'alignement des bâtiments existants est respecté;

CONSIDÉRANT que le projet propose une architecture de qualité en comportant des composantes architecturales permettant d'agrémenter l'architecture;

CONSIDÉRANT que la forme cubique du bâtiment est évitée par l'utilisation de composantes architecturales telles que des décrochés, la marquise et le pignon dans la toiture;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs utilisés s'harmonisent les uns avec les autres et sont de couleurs naturelles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-027 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 1724, rue des Roses, sur le lot 6 540 501.

25-05-143

9.11 Demande d'appui - CPTAQ 2025-053 - Aliénation d'une partie des lots 2 601 631 et 3 136 265

CONSIDÉRANT que le propriétaire des lots 2 604 631 et 3 136 265, Galarium Inc., s'adressent à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'aliéner une partie de sa propriété soit le lot 2 604 631 à Gestion Charles Coupal Inc.;

CONSIDÉRANT qu'une personne ne peut, sans l'autorisation de la commission, aliéner une partie d'un lot si elle conserve un droit d'aliénation sur une autre partie résiduelle du même lot ou d'un lot contiguë;

CONSIDÉRANT que les lots 2 604 631 et 3 136 265 ont fait l'objet d'une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles et que cette demande a reçu de la CPTAQ une décision favorable dont le numéro est le 400563 ;

CONSIDÉRANT que les lots 2 604 631 et 3 136 265 sont enclavés dans un îlot déstructuré industriel où sont pratiqués exclusivement des usages autres qu'agricoles;

CONSIDÉRANT que la présente demande d'aliénation n'a pas pour effet d'augmenter ou d'intensifier les usages déjà présents sur lesdits lots et que l'analyse du projet d'aliénation en vertu de

l'ensemble des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles n'est pas pertinente;

CONSIDÉRANT que malgré l'utilisation actuelle desdits lots, il est important d'indiquer que l'aliénation n'a pas d'impact supplémentaire sur le potentiel agricole des lots et que les possibilités d'utilisation à des fins agricoles est très peu probable;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de conséquences sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants puisque lesdits lots sont enclavés dans un îlot déstructuré industriel où sont pratiqué exclusivement des usages autres qu'agricoles;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de contraintes supplémentaires pour les établissements de production animale puisqu'aucun usage générateur de distances séparatrices n'est demandé;

CONSIDÉRANT que la présente demande d'alinéation n'a pas d'impact sur la superficie des lots visés et que celle-ci demeure inchangée;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, ainsi qu'à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'aliénation d'une partie de la propriété appartenant à Galarium Inc., soit le lot 2 604 631, à Gestion Charles Coupal Inc., demande présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

25-05-144

9.12 Nomination - Membres citoyens - Comité consultatif agricole

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-49 confirmant la création de comités consultatifs sur les différents enjeux municipaux;

CONSIDÉRANT la résolution 22-04-06 confirmant la nomination des membres citoyens siégeant sur le Comité consultatif agricole pour une période de deux (2) ans à partir du 7 avril 2022;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres citoyens du Comité, d'une durée de deux (2) ans, est venu à échéance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouvellement les mandats des membres citoyens conformément aux principes édictés à la résolution 18-02-49;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

DE nommer mesdames Marie-Christine Héroux et Céline Bisailon, ainsi que messieurs Philippe Sicotte et Marc Gauthier comme membres citoyens du Comité agricole, et ce, pour une période de deux (2) ans.

QUE les nominations soient effectives à partir du 7 mai 2025.

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-05-145

11.1 Demande d'aide financière - Charlyne Coreia Da Cruz - Championnat canadien de ringuette - 31 mars au 5 avril 2025 - 400 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par Charlyne Coreia Da Cruz;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Charlyne Coreia Da Cruz une aide financière d'un montant de 400 \$, dans le cadre du Championnat canadien de Ringuette qui a lieu du 31 mars au 5 avril 2025.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

25-05-146

11.2 Demande d'aide financière - Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) - 500\$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec), une aide financière d'un montant de 500\$ pour la saison de navigation 2025.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

25-05-147

11.3 Demande d'aide financière - Remise de diplômes de l'école secondaire du Mont-Bruno - 100 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'École secondaire Mont-Bruno;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'École secondaire Mont-Bruno, une aide financière d'un montant de 100 \$, dans le cadre de la soirée honorifique de remise des diplômes 2025;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

25-05-148

11.4 Demande d'aide financière - Revitalisation de la cour de l'École du Parchemin

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue pour soutenir la revitalisation la cour de l'école du Parchemin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une aide financière d'un montant de 29 956 \$ pour permettre de réaliser la première phase de revitalisation de la cour d'école du Parchemin visant l'aménagement d'une zone ombragée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-12-000.

25-05-149

11.5 Autorisation de participation - Festin-bénéfice homard du 30 mai 2025- Centre communautaire l'Entraide Plus - 225 \$

CONSIDÉRANT la vente de billets pour la troisième édition du *Festin-bénéfice homard* organisé par le Centre communautaire l'Entraide Plus et qui aura lieu le 30 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dépense pour l'achat d'un billet au coût de 225 \$ dans le cadre de la troisième édition du *Festin-bénéfice homard* organisé par le Centre communautaire l'Entraide Plus et qui aura lieu le 30 mai 2025;

DE DÉSIGNER Diane Morneau comme représentante du Conseil municipal de la Ville de Carignan à cet événement.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

25-05-150

11.6 Accréditation - Organisme - Groupe scout de Chambly-Carignan

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ACCRÉDITER en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes, pour l'année 2025, l'organisme suivant :

- Le Groupe scout de Chambly-Carignan

12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

13 RÉGLEMENTATION

25-05-151

13.1 Avis de motion - Projet de règlement numéro 508 (2025) - 1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2025)

Le conseiller Daniel St-Jean donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 508 (2025) -1 concernant le stationnement et

la circulation dans les rues de la ville modifiant le règlement numéro 508 (2025). Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

25-05-152

13.2 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt 565 (2025) autorisant les travaux de prolongement d'infrastructures municipales sur une portion de la rue Bernard-Boucher décrétant un emprunt à long terme de 988 000 \$

Le conseiller Frédéric Martineau donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du règlement d'emprunt numéro 565 (2025) autorisant les travaux de prolongement d'infrastructures municipales, des réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de voirie sur une portion de la rue Bernard-Boucher décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 988 000\$. Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

25-05-153

13.3 Adoption - Règlement numéro 516 (2025) régissant les conditions permettant le jeu libre dans la rue et remplaçant le règlement numéro 516 (2024)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement numéro 516 (2025) régissant les conditions permettant le jeu libre dans la rue et remplaçant le règlement numéro 516 (2024), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement numéro 516 (2025) régissant les conditions permettant le jeu libre dans la rue et remplaçant le règlement numéro 516 (2024).

25-05-154

13.4 Adoption - Règlement numéro 512 (2025) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement numéro 512 (2024)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement numéro 512 (2025) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement numéro 512 (2024), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement numéro 512 (2025) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement numéro 512 (2024)

25-05-155

13.5 Adoption - Règlement 564 (2025) relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement 564 (2025) relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement 564 (2025) relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

14 INFORMATION

15 DIVERS

25-05-156

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21h16.

Patrick Marquès
Maire

Me Ève Poulin
Greffière